



DA0127012018PMI

DEMANDE D 'ARRESTATION

Ce 27 janvier 2018 20:57h

DOSSIER : DA0127012018PMI

PRÉLIMINAIRE.

Objet (A) : En bref,

Objet (1) : Comportement causant dommages a autrui.

Objet (2) : Harcèlement policiers.

Objet (3) : Voir introduction

Introduction :

Le 27 janvier 2018 a 16:40 monsieur Pierre Michaud s'est fait interpellé par une auto de police. La présente est une demande d'arrestation d'une policière et d'un policier se déplaçant dans un véhicule de police numéroté **7218**. Cet écrit est aussi une demande de retrait des plaques d'immatriculation du véhicule **FLR3159** (identification du véhicule de police).

Les motifs invoqués pour ces actions sont les suivants; Faux prétexte d'arrestation, vengeance, harcèlement, incompétence et ou fraude, sanctions et actions abusives, atteinte a la réputation de Monsieur Milhaud, banalisation d'enlèvements d'enfants, entrave a la justice, actions causant préjudices a autrui prémédité, agissement de nature criminel.

Éléments de faits en rafale

- Les policiers avise monsieur peu de temps a sa sortie de la bibliothèque qu'il veulent jaser avec lui.
- Monsieur avise ces personnes qu'il n'a plus de temps a perdre avec ces pseudos policiers et demande des faits pour cet intervention.
- Les policiers n'insiste pas et laisse partir monsieur en le suivant.
- A la lumière rouge du Boul. Wilfrid-Hamel il y a eu attente pour traverser la rue.
- Les policiers procède a l'arrestation de monsieur en lui disant qu'il a enfreint le code de la route.
- Monsieur Michaud avise les policiers qu'il s'agit de harcèlement
- Les policiers veulent avoirs des informations sur moi en me posant des questions.
- Les policiers utilisent ces questions contre moi et répète ce que j'ai dit dans un contexte volontaire de mauvaise interprétation.
- Le policiers utilisent des comportements qui laisse sous entendre sans le dire directement qu'ils ne sont pas au courant de mon dossier pour mes enfants (% de mensonges très élevé)
- Les policiers utilise leur téléphones pour avoir accès a mon site internet et non leur système ? (en panne je suppose!)
- Me demande sans cesse de leur fournir une adresse fixe.
- Me menace de m'emprisonner jusqu'à lundi si je répond pas aux questions.

ÉLÉMENTS DE FAITS DÉTAILLÉS

En date du 27 janvier 2018 monsieur Pierre Michaud a travaillé a la bibliothèque Aliette Marchand sur la rue Pierre Bertrand a Québec. Sans préjudice mais il y a peut être un lien. Monsieur Michaud a demandé a trois reprises au personnel de la bibliothèque et de l'édifice l'hébergeant si son matériel volé le 25 janvier 2018 avait été retrouvé. La réponse est non ? A la sortie de la bibliothèque monsieur s'est dirigé vers le AGI pour acheter de la nourriture. Sur la rue Pierre Bertrand une auto de police a intercepté monsieur avec comme prétexte je cite **..qu'il voulait jaser avec..** monsieur a répliquer avec indignation qu'il n'a pas de temps a perdre avec ces pseudos jassettes.

Le véhicule de police est arrivé par l'arrière et les chances qu'il n'ait pas vu la fiche d'enlèvement des enfants de monsieur sont pratiquement nul. Les policiers n'ont usées d'aucun argument de poids pour discuter avec monsieur. Voyant cela monsieur a simplement dit qu'il a faim et qu'il n'a pas de temps a perdre avec ces gens. Il n'y a eu aucune réplique et monsieur a quitter en se dirigeant vers le IGA au bout de la rue Pierre Bertrand. Le véhicule de police a suivi monsieur puisqu'il était la en même temps pour l'attente du feux de circulation. Monsieur Michaud était sur le coup de l'indignation suite au comportement de ces policiers. Monsieur a traverser l'intersection lorsqu'il n'y avait plus de véhicules en mouvements a cet endroit et que la lumière de rue était au vert. Dans le stationnement du IGA l'auto-patrouille a enjambé un terre plein ? et a mis Monsieur Michaud en arrestation pour avoir traversé l'intersection lorsque un main orange indiquait de ne plus traverser (je pas de temps a perdre et je ne ferai pas le procès de ces lumières pour ces gens). Les policiers m'ont retenu au moins 45 minutes dans ce stationnement en me menaçant de faire emprisonner si je ne leur fournissait pas une adresse de correspondance. Monsieur Michaud a identifier le jeux de ces policiers qui ont essayer de jouer aux avocats ou procureur en se servant des informations fourni par monsieur. (Nous croyons inutile d'en dire plus et gardons pour nous certains détails pour **la radiation définitive de ces policiers** dans le système judiciaire du Québec). A la fin de l'intervention la prise de décision d'envoyer monsieur en prison pour avoir traverser a l'intersection sur la main orange s'est transformé en contravention a payer.

INFORMATIONS SUR LE CONSTAT D'INFRACTION (PRÉMÉDITÉ)

223027-29118515

VILLE DE QUÉBEC

ADRESSE DE CORRESPONDANCE RETENUE 225 DES FORGES TROIS-RIVIÈRES

HEURE INFRACTION : 16:38

DATE : 27 JANVIER 2018

INFORMATIONS SUR LES AGENTS :

MS3289

TM3201

ADRESSE DE FACTURATION : 285, rue de la Maréchaussée, Québec, G1K 8W5

TÉLÉPHONE : (418) 641-6179

PLAIDOYER DE NON CULPABILITÉ ET AVIS DE POURSUITE

En fonction de la preuve monsieur Pierre Michaud plaide non coupable au faits reprochés, et avise le gouvernement du Québec d'un **recours de 400 000 000 de dollars** contre celui-ci pour cette intervention en plus des actes criminels dont il seront accusés.

DEMANDE D' ACTIONS A PRENDRE (URGENT)

DEMANDE D'ARRESTATION DE CES DEUX POLICIERS POUR RENCONTRE DEVANT UN COMITÉ DE DISCIPLINE. CES POLICIERS ONT DES COMPORTEMENTS DE CRIMINELS ET DOIVENT ÊTRE RETIRÉ DE LA ROUTE. ÉVALUATION PSYCHOLOGIQUE DEMANDÉ. COMPORTEMENT DE SOUPE AU LAIT EN CONTRADICTION AVEC LE TRAVAIL POLICIERS. MAUVAIS JUGEMENT. CONVERSATION AXÉE VERS LA CONFRONTATION. HARCÈLEMENT ETC.

Fin du document textuel

Approbation de publication de PMI



27 janvier 2018